

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 562-2022

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **562-2022** a été adopté par le conseil municipal à la séance extraordinaire du 15 mars 2022 à 18 h 50.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement modifie le règlement n° 555-2021 sur le conseil local du Patrimoine.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS**, que ledit règlement n° **562-2022** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2022.

Maxime Dauplaise,  
Directeur général et greffier-trésorier